

Pour vous assurer de recevoir tous les emails envoyés par le service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr), nous vous invitons à ajouter l'adresse email [no-reply@newsletter.neopse.com](mailto:reply@newsletter.neopse.com) dans vos expéditeurs approuvés.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Conseil municipal du 28 avril 2026

. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril dernier a été adopté lors de la séance du 28 avril. Pour le consulter, [cliquez ici](#).

. La liste des délibérations examinées lors du dernier Conseil Municipal du 28 avril est également consultable sur le site de la Commune, [en cliquant ici](#).

Ce qu'il faut retenir parmi les nombreuses délibérations :

- ◆ La composition des commissions municipales.
- ◆ La signature d'une convention d'autorisation d'accès ponctuels de sites entre les pompiers (SDIS) et la commune.
- ◆ L'approbation de l'avant projet définitif de la médiathèque (présentation des plans).
- ◆ Des demandes de subventions auprès de la DRAC au titre de la DGD pour la réalisation de la médiathèque sur le site du vieux château.
- ◆ Des demandes de subvention au titre du fonds vert (Etat) pour la renaturation et l'aménagement de la place de la Mairie ainsi qu'au titre des fonds de concours auprès la communauté de communes du pays de Chantonay.

Foire mensuelle de Bournezeau : changement de lieu à partir du 5 mai 2026

En raison des travaux d'aménagement de la place de la Mairie, **la foire mensuelle de Bournezeau change de lieu à compter du mardi 5 mai 2026**. La Foire se déroulera désormais dans la rue du Centre.

La circulation sera donc interdite rue du Centre, chaque matin du 1er mardi du mois, de 7h à 13h30, afin de permettre le bon déroulement de la foire.

Nous remercions pour votre compréhension.

Vos élu(e)s à votre rencontre sur le marché

Une fois tous les 3 à 4 mois, quelques élu(e)s de la commune viennent à votre rencontre sur le marché, pour un temps d'échange informel et convivial, autour d'un café.

Ces moments ne permettent pas d'entrer dans le détail de dossiers nécessitant un

traitement formel ou un rendez-vous spécifique, en l'absence des services et des éléments techniques. Ils offrent en revanche une occasion précieuse de faire connaissance, d'échanger librement et de mieux comprendre vos attentes et notre quotidien. « **Ensemble cultivons nos liens** ».

Ces rencontres sont pensées avant tout pour le plaisir du dialogue et du lien direct avec les habitant(e)s.

Une première rencontre est prévue ce samedi 2 mai.

Périmètre de sécurité : rue de l'ancienne Mairie

À la suite de l'incendie Rue de l'Ancienne Mairie, un périmètre de sécurité a été établi autour de la maison sinistrée.

Malgré les ganivelles et la signalisation en place, nous constatons avec une vive inquiétude que certains piétons continuent de passer rue de l'Ancienne Mairie.

La structure de la maison est gravement fragilisée. Une chute de pierres ou un éboulement de la façade peut survenir à tout instant ⚠️

En contournant les barrières, vous vous exposez à un danger 🚨. **Nous vous rappelons que l'accès est strictement interdit.**

Pour votre sécurité et celle de vos proches, merci de respecter scrupuleusement le balisage.

Lutte contre le frelon asiatique

Face à la prolifération du frelon asiatique, vous êtes encouragé à l'utilisation de pièges sélectifs, plus respectueux de la biodiversité. Contrairement aux insecticides ou aux pièges classiques, souvent responsables de la capture d'insectes non-ciblés (abeilles, papillons, mouches, frelons européens,..), ces dispositifs sont conçus avec des grilles calibrées permettant de cibler principalement le frelon asiatique, qui ne peut pas s'en échapper.

Les pièges peuvent s'installer dans les jardins, de préférence suspendus à un arbre fruitier et à l'écart des zones de passage. La période idéale de piégeage s'étend de février à mai, dès que les températures dépassent 12°C, afin de capturer les reines fondatrices avant la construction des nids.

L'appât recommandé se compose d'un tiers de sirop de fruits rouges, d'un tiers de vin blanc (qui repousse les abeilles) et d'un tiers de bière.

Il est conseillé de renouveler l'appât toutes les semaines ou lorsque le piège est plein, en vérifiant que les insectes sont morts avant toute manipulation. Réutilisable, le piège doit être vidé et rangé à la fin du mois de mai.

En adoptant ces bonnes pratiques, les habitants de Bournezeau participent activement à la lutte contre cette espèce invasive tout en préservant les insectes utiles.

Cérémonies commémoratives du 8 mai

Vendredi 8 mai 2026 : Nous avons l'honneur de vous inviter aux cérémonies commémoratives marquant le 81ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

◆ à 9h30 : Messe du souvenir à Chantonay

→ Départ à 9h, place de la Mairie à Bournezeau pour du covoiturage

◆ à 10h45 : Rassemblement place de la Mairie à Bournezeau : remise de décorations, défilé vers la stèle du Souvenir et de la Paix et cérémonie.

◆ à 11h45 : Rassemblement devant la Mairie annexe de Saint Vincent Puymaufrais : défilé vers le cimetière et cérémonie au monument aux morts.

Nous souhaitons que vous soyez nombreux à participer aux cérémonies commémoratives. Il convient que l'ensemble de la population, et plus particulièrement les enfants de nos écoles et la jeunesse, y soit associé.

Journée mondiale de la fibromyalgie – Journée internationale de la sensibilisation pour l'EM/SFC : 12 mai 2026

À l'occasion de la 33^e Journée mondiale de la fibromyalgie, les élus, les agents, avec la participation des résidents du Foyer Soleil et l'association Créa Passions, ont décidé de participer à la campagne de **sensibilisation « La France en Bleu »** en habillant la mairie de bleu. Cette action symbolique vise à témoigner de la **solidarité envers les personnes touchées par la fibromyalgie, mais également par l'Encéphalomyélite Myalgique.**

Les habitants qui le souhaitent sont également invités à décorer leur espace privé en bleu afin de soutenir cette initiative.

👉 Pour plus d'informations sur le site <https://www.fibromyalgie85.fr/fibromyalgie/> concernant de la Fibromyalgie ou le site <https://millionsmissing.fr/> pour l'encéphalomyélite Myalgique/ Syndrome de Fatigue Chronique (EM/SFC).

Modification des horaires d'ouverture de la Mairie jusqu'au 15 mai 2026

La mairie sera exceptionnellement ouverte uniquement les matins, de 9h à 12h, jusqu'au 15 mai inclus.

En raison d'une actualité municipale particulièrement riche et d'une organisation temporairement adaptée des services, les horaires d'accueil sont exceptionnellement aménagés durant cette période.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer sur ces créneaux horaires, nous vous invitons à contacter la mairie afin de convenir d'un rendez-vous.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Dépistage de l'Hypertension Artérielle

Dans le cadre de la journée mondiale contre l'hypertension, l'ADMR propose une journée de dépistage.

📅 le **lundi 18 mai**, de 14h à 12h et de 14h à 16h

📍 Lieu : 2 place du champ de Foire 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE

Gratuit et ouvert à tous.

POUR RAPPEL

Travaux Pont du Servant

Nous informons les marcheurs qu'une portion du GR364, située au niveau du pont du Servant, sera temporairement fermée pendant **deux jours au cours de la période du 27 avril au 7 mai 2026.**

Cette fermeture est due à des travaux réalisés par la société Serpe sur une parcelle jouxtant le sentier. Pour des raisons de sécurité, **l'accès à cette portion du GR sera interdit durant l'intervention.**

Nous vous remercions de votre compréhension et vous invitons à respecter la signalisation mise en place sur site.

Des ambassadeurs du tri à votre rencontre ♻️

Afin d'améliorer le tri des déchets dans les habitats collectifs et individuels, des ambassadeurs du tri de Trivalis, mandatés par SYCLEA, interviendront sur Bournezeau et Saint Vincent Puymaufrais **entre le 21 avril et le 29 mai 2026.** Leur passage à domicile aura pour objectif de **rappeler les consignes de tri et de répondre aux questions des habitants.** Cette visite sera également l'occasion de présenter l'ensemble du fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers.

Pour garantir leur identification, ces agents seront munis d'un gilet fluorescent portant le nom "TRIVALIS".

Nous vous remercions par avance pour l'accueil que vous leur réserverez et pour votre engagement en faveur d'un meilleur tri des déchets.

Animaux en divagation

La divagation d'animaux (chiens, chats ou animaux d'élevage) peut représenter un risque pour la sécurité de tous. Elle peut provoquer des accidents de circulation, causer des dégâts matériels ou encore mettre en danger d'autres animaux ou personnes.

Tout animal doit rester sous la surveillance permanente de son propriétaire.

➔ Quelques rappels essentiels :

. Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique et dans les espaces communs.

. Les clôtures et installations doivent être adaptées afin d'empêcher toute fuite d'animaux.

. Les propriétaires sont responsables des dommages causés par leurs animaux.

✓ **En cas de disparition de votre animal, merci de prévenir immédiatement la mairie.**

De plus, conformément à la réglementation en vigueur, l'identification des chiens et des chats est obligatoire. Elle permet de retrouver rapidement le propriétaire et d'éviter la mobilisation inutile des services municipaux.

Le respect de ces règles contribue au bon vivre ensemble et à la tranquillité de tous.

Initiation vélo électrique 🚲

Vous avez 60 ans et vous avez envie de tester le vélo à assistance électrique ? La Communauté de Communes vous propose des séances d'initiation encadrées pour découvrir le VAE en toute sécurité !

Pendant 3h, profitez de l'accompagnement d'un éducateur sportif :

. 30 min pour comprendre la réglementation

. 1h de pratique en milieu sécurisé

. 1h30 de balade en conditions réelles

Objectifs : prendre confiance, tester avant d'acheter, et (re)découvrir le plaisir du vélo !

Avec ou sans votre vélo : du matériel peut être mis à disposition sur place.

📅 **Mardi 12 mai à Bournezeau, de 9h00 à 12h00**

Réservé aux + de 60 ans

Tarif : 5 € la séance

Inscription obligatoire : 02 51 94 40 23 / contact@cc-paysdechantonnay.fr

Places limitées, pensez à réserver rapidement !

Agenda



02/05/2026

Concours de palets

organisé par l'association Bournezeau Palet Club 85



02/05/2026

Concours de pêche à la truite

organisé par la Société Amicale des Chasseurs



08/05/2026

Cérémonie patriotique anniversaire de la victoire du 8 mai 1945

organisée par la Commune



12/05/2026

Initiation vélo électrique

Vous avez 60 ans et vous avez envie de tester le vélo à assistance électrique ?

Rendez-vous avec Monsieur le Maire

Si vous souhaitez rencontrer Monsieur Le Maire, nous vous invitons à contacter l'accueil de la mairie pour une prise de rendez-vous. Soit par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail à mairie@bournezeau.fr

Afin de pouvoir répondre au plus près de vos préoccupations, ces rendez-vous devront être motivés par un sujet particulier.

Si vous ne recevez pas correctement cet envoi, nous vous invitons à consulter la newsletter à partir notre site internet : <https://bournezeau.fr/fr/rb/632257/publications-communales-1>

Mairie de Bournezeau
2 place de la Mairie
85480 Bournezeau

☎ : 02 51 40 71 29 ✉ mairie@bournezeau.fr